



PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction
Départementale
des Territoires

**INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES
DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES MAJEURS
COMMUNE DE SAINT JOSEPH DE RIVIERE**

Avertissement : seuls les plans de zonage papier des documents approuvés ont une valeur réglementaire

Carte réalisée en application de l'article R.111.3 du code de l'Urbanisme

DEPARTEMENT de L'ISERE

Service Départemental RTM - Restauration des Terrains en Montagnes
42, Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 22 21 54

Direction Départementale de l'Agriculture
42, Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 09 41 09

Direction Départementale de l'Équipement
9, Quai CREQUI - 38000 GRENOBLE - tel: 47 74 18

RISQUES NATURELS

COMMUNE DE ST JOSEPH DE RIVIERE

zonage en application de l'article R.111.3 du code de l'urbanisme

NUMERO 415

FEUILLE: 4 Secteur "Chef Lieu"

Risque naturel représenté: Ruissellement sur Versant

Vu pour être annexé à mon
arrêté en date de ce jour, n° 88/2072
Grenoble le MAI 1988



Pour ampliation
Attaché de Préfecture

Limite de zone étudiée au 1/2000

Zone soumise à restriction au droit de construire

Christine VIGNET

Geologue Liliane BESSON
Dessinateur Alain NOLAY

Établi	10 02 1987
Modifié	198
Approuvé	198

ÉCHELLE

1 / 2000

